

## AVIS DE CURAGE DES COLLECTEURS COMMUNAUX



Dans le cadre des travaux d'entretien des collecteurs communaux, la Municipalité a mandaté l'entreprise Tinguely SA pour procéder au curage, ainsi qu'à l'inspection des canalisations communales mises en évidence (en jaune) sur le plan ci-dessus. L'intervention débute le :

**18 janvier 2023, pour une durée de deux semaines**

Il se peut que durant cette période, les techniciens de l'entreprise mandatée soient obligés de pénétrer dans certaines propriétés afin d'accéder aux chambres de visite des collecteurs communaux à inspecter. Nous vous remercions dès lors de leur réserver un bon accueil.

Le service de l'urbanisme et des constructions